



Dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire

la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,

en partenariat avec

la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,

et

la commune d'Annay-sous-Lens

lance un

APPEL A CANDIDATURES POUR UNE RÉSIDENCE-MISSION PLURIDISCIPLINAIRE « Le renouveau du Camus haut »

Exploration artistique et sociologique autour du projet de rénovation et de transformation du dernier Camus haut d'Annay-sous-Lens

Mars-décembre 2026

Résidence ART d'une durée de 4 mois échelonnés sur l'année

1. Cadre, contexte, intentions globales :

Le présent projet de résidence prend place dans le cadre de la rénovation du Camus haut d'Annay-sous-Lens.

Le Camus haut d'Annay-sous-Lens fait partie du bien Bassin minier Patrimoine mondial comme représentant du dernier jalon de l'histoire des logements miniers du Nord et du Pas-de-Calais (seul ensemble de 6 logements restant d'une cité de plus de 500 logements construite après guerre et occupée jusqu'à la fin des années 2000). Réalisées à partir d'un procédé de préfabrication, les habitations Camus témoignent notamment de la diffusion de la doctrine moderniste de la charte d'Athènes et illustrent une phase importante de l'histoire de l'habitat minier.

Témoin historique de l'avant-gardisme dont a pu faire preuve le Bassin minier en matière d'habitat ouvrier, le Camus haut a par ailleurs été inscrit au titre des Monuments historiques en février 2023. A l'abandon depuis 2011, il fait aujourd'hui l'objet d'un projet de réhabilitation-extension pour accueillir une pension de famille d'ici 2027. Son retour harmonieux et intégré dans la vie du quartier, lui-même en transformation, suppose un nécessaire accompagnement auprès des habitants dans le cadre d'une démarche adaptée, singulière et expérimentale, à savoir : une dynamique de résidence sociale, artistique et culturelle pluridisciplinaire sur toute la durée de l'opération, de 2025, début du chantier, à 2027, ouverture de la pension de famille (une résidence par année de chantier : 2025, 2026, 2027).

Une première résidence-mission est en cours pour l'année 2025, qui a pour objectif de créer du lien autour du Camus et du projet de pension de famille jusqu'au démarrage effectif des travaux (décembre 2025). Le présent appel à candidature concerne la 2^e année de l'opération. Cette seconde résidence-mission aura pour particularité de s'appuyer sur les dynamiques suscitées par la première résidence et de se confronter plus directement à la matérialité du Camus et de sa transformation.

Cette dynamique de résidence associe et déploie simultanément ou successivement des intervenants issus de champs disciplinaires et artistiques pluriels permettant de mieux prendre en compte les différentes composantes de la démarche à chacune des étapes et d'établir un dialogue de proximité entre tous les acteurs du projet : habitants, bailleur, collectivité, référents locaux, personnes et structures ressources (associations, centres sociaux, structures culturelles, établissements scolaires...).

Ceci afin de :

- Favoriser le retour harmonieux et intégré du bâtiment dans la vie du quartier, lui-même en transformation,
- Favoriser l'appropriation du projet et sa pleine insertion dans une dynamique locale
- Impliquer les habitants tout au long du processus et susciter le partage intergénérationnel autour de l'histoire et de la mémoire de la vie en camus ainsi que de son devenir

- Inventer ou réinventer ensemble des usages, des pratiques, créer les conditions de l'échange, de la fabrication collective en stimulant l'imaginaire, en favorisant la participation citoyenne, avec le nouvel équipement, avec le quartier et avec la ville, et renforcer ainsi le lien social.

Il ne s'agit pas d'une démarche artistique de création mais bien d'un projet fondé sur la participation, la rencontre, l'échange et le partage, où les productions et réalisations sont le résultat de la richesse d'une aventure collective. Il s'appuiera sur l'engagement privilégié du pôle *Pays d'art et d'histoire* de la CALL.

Depuis 2008, le territoire de Lens-Liévin appartient au réseau des *Villes et Pays d'art et d'histoire*. Attribué par l'Etat, le label *Pays d'art et d'histoire* qualifie les territoires, communes, ou regroupements de communes qui s'engagent dans une démarche active de connaissance, de médiation et de valorisation de l'architecture et du patrimoine. A ce titre, l'agglomération de Lens-Liévin mène un projet cohérent de mise en valeur et de sensibilisation à la qualité du cadre de vie. Le développement d'actions favorisant l'appropriation par les habitants des paysages, de l'architecture et de leur cadre de vie constitue le cœur de ses missions.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL), en partenariat étroit avec la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France et en collaboration avec la ville d'Annay, **souhaite poursuivre en 2026 l'expérimentation artistique et culturelle initiée en 2025. Toujours sous la forme d'une résidence-mission pluridisciplinaire à l'attention d'un artiste ou d'un collectif**, il s'agit de rebondir sur la dynamique artistique et culturelle installée durant la première phase pour poursuivre le travail d'appropriation du projet avec les habitants du quartier, de la ville et au-delà.

Principe de la résidence

La présente résidence s'appuiera **sur le cadre d'une résidence-mission type ART** (Artiste Rencontre Territoire) pour provoquer la rencontre entre les disciplines, les artistes, les professionnels et les habitants.

La résidence-mission repose sur la disponibilité des artistes intervenants, positionnés de manière centrale sur le périmètre identifié, pendant une durée significative. Ils doivent être autonomes dans leurs déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

La résidence-mission se démarque d'une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ou commande d'œuvre ou de travaux. Pour les intervenants, il s'agit, outre de faire découvrir et partager un univers artistique, des savoir-faire et des compétences, de s'engager dans une démarche d'expérimentation aux côtés des partenaires du projet à des fins de médiation, contribuant à donner à voir et à comprendre leur démarche de recherche ou de création et les patrimoines du territoire retenu pour la résidence.

Par ailleurs, la présente résidence-mission est à distinguer des résidences-missions menées dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (CLEA) à l'œuvre sur le territoire, également piloté par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et prioritairement adressé aux 3-25 ans. **L'approche, la méthodologie et les attendus sont complémentaires de ceux du CLEA.**

2. A propos du présent appel à candidatures :

Le camus haut d'Annay

Edifiée dans les années 1950, la cité Maréchal Leclerc d'Annay-sous-Lens a laissé place dans les années 2010 à un tout nouveau quartier. En 2012, le dernier Camus haut est intégré dans le périmètre de l'inscription du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais au Patrimoine mondial comme dernier témoignage de ce type d'habitat et d'urbanisme. Il est laissé à l'abandon pendant plus de 10 ans et préservé de la démolition par sa protection en urgence, au titre des Monuments Historiques en 2023.

La réhabilitation du Camus

En 2023, un projet de reconversion du Camus prévoit sa transformation en pension de famille, gérée à terme par l'APSA (Association Pour la Solidarité Active). Une pension de famille accueille des personnes seules, anciennement à la rue, qui bénéficient ainsi d'un accompagnement dans leur retour au logement. Ce projet entre aujourd'hui dans sa phase de réalisation pour une ouverture en 2027. Le Camus abritera 10 logements privatifs de 20 m² auxquels sera adjoint un bâtiment neuf comprenant 12 logements complémentaires et des espaces de vie commune.

Calendrier prévisionnel :

- Lancement de la phase de préparation : janvier 2026
- Lancement des travaux : mars 2026
- Livraison de la pension de famille : juillet 2027

Afin de favoriser la réinscription du Camus dans la vie locale et l'appropriation du projet de reconversion par les habitants; de réinterroger l'histoire et la mémoire de la vie en Camus pour inventer ou réinventer ensemble des usages et de la fabrication collective et citoyenne, **un artiste ou un collectif de tous champs disciplinaires sont ainsi recherchés. Il est particulièrement souhaité que leur démarche et leur travail s'inscrivent à la croisée des domaines suivants : patrimoine et architecture, paysagisme, environnement et sciences humaines (approches sociologiques, anthropologiques, etc.).**

Enjeux et objectifs

La valeur historique et patrimoniale du Camus (et plus largement de son cadre de vie) est largement méconnue des habitants du quartier, de la commune et des automobilistes qui passent chaque jour devant lui. Il en va de même de la trajectoire contemporaine du territoire : « territoire en mouvement », « territoire en transition », « territoire phoenix » ou encore « territoire en métamorphose » sont autant d'expressions qui font le quotidien des habitants dans le cadre des projets d'aménagement urbain et paysager menés sur le territoire sans que leur sens et les valeurs qu'elles véhiculent soient bien connues et lues. La compréhension et l'appropriation de cette dynamique de changement reste largement à renforcer.

La réhabilitation du Camus signe son retour dans la vie du quartier. Sa nouvelle vocation de pension de famille lui confère un nouveau statut à légitimer. Emblème des solidarités fortes

du passé minier, il devient aujourd'hui terreau pour inventer de nouvelles formes de sociabilité et de nouveaux usages. Le temps du chantier est à investir pour faire émerger et mettre en culture ce qui pourrait constituer les prémices de nouvelles pratiques citoyennes durables au sein du quartier.

Il s'agit donc, par l'enrichissement d'un regard artistique, la rencontre, l'expérimentation et le partage d'expériences avec les publics (voisins, habitants, associations, scolaires, automobilistes, etc.) de changer le regard et d'enclencher les conditions d'un processus d'appropriation positive des valeurs paysagères, patrimoniales et historiques de ce dernier.

La résidence s'adresse prioritairement aux habitants du quartier avoisinant (habitants, école associations du quartier, centre social, etc.), aux usagers de proximité (automobilistes, passants), et plus largement aux habitants de la ville d'Annay (individuels, structures et associations du champ socio-culturel, etc.).

La résidence pluridisciplinaire se structure autour de **3 axes** :

> **Confronter les approches et les possibles**, expérimenter, travailler le sensible et les irrationnels sur un espace en mutation

> **Explorer les rapports à l'histoire et à la mémoire de la vie en camus, aux paysages, aux transformations contemporaines** et susciter le partage intergénérationnel autour de ces notions

> **Stimuler l'appropriation** du projet et la projection des publics autour du devenir du camus et dans la dynamique de quartier

Elle devra notamment permettre de :

- **Révéler aux habitants les qualités historiques et patrimoniales** de leur cadre de vie, interroger leur « territoire d'appartenance », leur connaissance de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial de l'UNESCO, les sensibiliser à sa valeur universelle et exceptionnelle (VUE) ;
- **Générer la rencontre entre les habitants** de tous horizons (le camus deviendra une pension de famille intégrée dans un quartier) ;
- Sensibiliser les habitants aux grands principes et moteurs de la transformation du territoire afin de leur permettre de **s'impliquer** dans son évolution à l'avenir ;
- **Faire émerger un ou des matériaux favorisant l'appropriation** et venant enrichir les actions de médiation.
- **Favoriser la mobilité des habitants** (physique et virtuelle) sur le territoire, ailleurs dans le Bassin minier et plus généralement élargir les horizons et favoriser l'ouverture au monde ;

Pour y parvenir, ils pourront compter sur le savoir-faire de l'équipe Pays d'art et d'histoire et plus largement de la Direction Culture Patrimoine Tourisme et Sport de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin ainsi que sur l'appui des partenaires, notamment la Mission Bassin Minier, association gestionnaire de l'inscription du Bassin minier au Patrimoine mondial, des acteurs du champ socio-culturel et du monde associatif déjà en action sur le territoire.

Attendus particuliers

Un intérêt particulier sera porté à la dimension Patrimoine mondial du Camus et des éléments du Bien inscrit au Patrimoine mondial intégrés au périmètre de la résidence (cavalier minier) ou sur le territoire de proximité (plus de 100 éléments du Bien sur la communauté d'agglomération).

Au lancement de cette seconde phase de résidence, le chantier sera pleinement engagé. Il est attendu du ou des artistes/collectifs de porter une attention particulière sur le projet architectural en complément du projet social. La matérialité du Camus et du chantier, les matériaux, les techniques de construction et détails architecturaux liés au système "Camus", le geste architectural, sont autant de pistes à creuser sans omettre la composante sociale.

En étroite collaboration avec l'équipe du label *Pays d'art et d'histoire* de Lens-Liévin et les partenaires, le ou les artistes ou collectif pluridisciplinaire retenus veilleront à la **mixité générationnelle** et à la rencontre avec les habitants éloignés des pratiques et des structures culturelles.

Par ailleurs, compte-tenu des publics ciblés, la capacité des intervenants à **aller à la rencontre des publics hors des groupes captifs pré-constitués**, à aller au-devant des habitants et des partenaires sera particulièrement appréciée : gestes artistiques en porte à porte, toutes boîtes, etc. Le collectif ou les artistes retenus s'attacheront à présenter une méthodologie et des propositions précisant les articulations possibles avec le territoire, ses habitants, son histoire, ses projets en cours.

Des expérimentations croisées avec l'équipe *Pays d'art et d'histoire* sont expressément attendues. Les intervenants (artiste(s), compagnie, collectif) participeront et s'appuieront sur les actions de l'équipe du label *Pays d'art et d'histoire* et des partenaires menées en lien avec l'objet de la résidence pour initier avec eux des actions singulières avec les habitants. Il est attendu des candidats retenus, artiste(s), compagnie ou collectif, d'imaginer des passerelles entre les projets, les interventions et les manifestations, de générer des synergies entre gestes artistiques, savoir-faire professionnels et méthodologie de recherche.

Le travail mené fera l'objet d'une sortie de résidence à l'issue du projet et de restitutions-étapes in situ, individuelles ou collectives, en fonction des dynamiques locales.

Transition écologique

Le présent appel à candidatures encourage les artistes à interroger leurs pratiques, leurs modes de production et les processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques à l'aune de la transition écologique. Il les invite à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale et environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits.

3. Périmètre(s) d'intervention, partenaires & pilotage

> Le(s) périmètre(s) d'intervention de la résidence :

L'environnement du Camus est marqué par les signaux lointains du paysage issu de la mine (cavalier et terril) et au plus près par la poursuite du vaste projet de réaménagement du quartier. Si la résidence-mission s'applique en priorité au site du Camus haut d'Annay-sous-Lens, à son histoire et à son environnement proche, elle a aussi vocation à rayonner sur l'ensemble de la commune voire sur un territoire plus large en lien avec les autres dynamiques engagées sur l'intercommunalité.

Le Camus dans son quartier (école, voisinage)

Le Camus et son quartier dans leur environnement de proximité (route départementale, quartier en vis-à-vis, liaisons, points de vue, etc)

Le Camus et son quartier dans la ville

Le Camus dans le périmètre du Bassin minier inscrit au Patrimoine mondial (relations historiques et paysagères entre le Camus et les autres éléments du bien Bassin minier Patrimoine mondial notamment ceux qui se trouvent le long du cavalier)

Si le projet du Camus haut fait l'objet d'une réflexion particulière du point de vue de l'espace, la notion de temps, des vies passées, présentes et futures du camus haut, son (ses) histoire(s) et son inscription dans l'Histoire devront également être prises en compte. Chaque périmètre peut être associé à une ou plusieurs échelles de temps.

> Territoire d'action

Annay-sous-Lens est une commune appartenant à la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Créée en 1999, elle regroupe 36 communes pour 242 645 habitants sur une superficie d'environ 240km².

Depuis 2008, le territoire de l'agglomération appartient au réseau national des *Villes et Pays d'art et d'histoire* (VPah). Situé entre la plaine agricole de la Gohelle et les collines de l'Artois, au cœur du Bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais inscrit sur la prestigieuse Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, le territoire compte une grande diversité de patrimoines et de paysages : héritage minier, sites de mémoires de la Première Guerre mondiale,

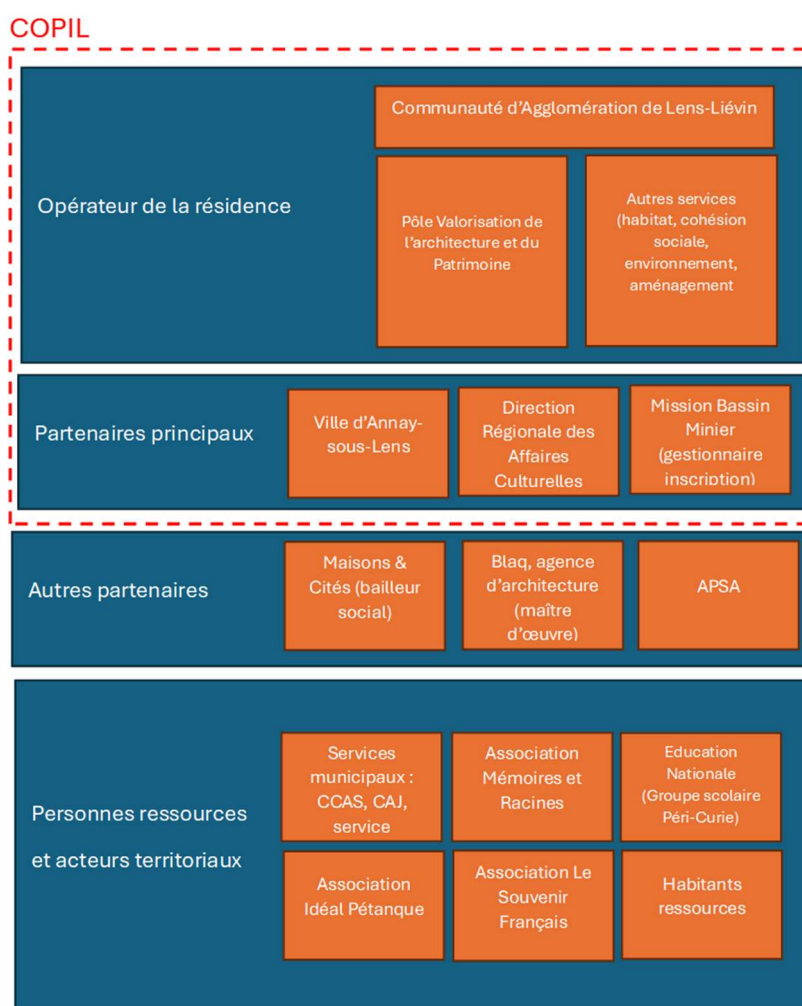
architecture et urbanisme de la Reconstruction, cœurs ruraux, projets contemporains structurants et innovants.

Afin de faire plus ample connaissance avec le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, la diversité du patrimoine du Pays d'art et d'histoire de Lens-Liévin et les missions d'un Pah : <https://www.agglo-lenslievin.fr/> | <https://vpah-hauts-de-france.fr/territoires/lens-lievin/>.

Pour plus d'informations concernant le Bassin minier inscrit au Patrimoine mondial : <https://www.bassinminier-patrimoinemondial.org/>

En mai 2016, l'agglomération a défini le cadre et les objectifs de sa compétence culture. Elle s'emploie au déploiement d'une riche programmation d'événements valorisant le cadre de vie l'histoire et l'architecture du territoire, soutient le musée du Louvre-Lens, Culture Commune, scène nationale du bassin minier, les centres culturels et les manifestations d'intérêt communautaire, et accompagne le développement d'équipements culturels structurants.

> Partenaires



> Pilotage et accompagnement :

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin est l'opérateur principal de la résidence dans le cadre du label *Pays d'art et d'histoire*. Elle s'adjoint l'appui technique des autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission : Ville d'Annay, DRAC HDF, Mission Bassin Minier.

À ce titre, elle :

- accompagne les intervenants afin de les guider dans la découverte du territoire et des acteurs, des personnes ressources identifiées grâce à la première résidence, des dynamiques générées par la première équipe en place ;
- veille aux bonnes conditions de leurs séjours et de leurs travaux ;
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes et des partenaires ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, souhaitant s'associer aux actions ;
- facilite les rencontres avec les acteurs du territoire et les habitants pour générer des temps participatifs et immersifs ;
- assure la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget...).

Un comité de pilotage technique, composé du pôle Valorisation de l'architecture et du patrimoine de la CALL, de la DRAC, de la ville, de la Mission Bassin Minier et de représentants des partenaires assure la coordination générale et le suivi des différentes phases de l'action, ainsi que la communication. D'autres partenaires pourront intégrer de manière ponctuelle ce COPIL au cours de l'opération selon les besoins. Les services de la CALL compétents sur les sujets de l'habitat, de la cohésion sociale, de l'environnement et de l'aménagement sont également amenés à apporter ponctuellement leur expertise.

Les partenaires principaux, pour leur part, s'engagent à renforcer le déploiement de la résidence par des pistes de travail et des projets pouvant servir d'appui aux objectifs de la résidence, à suivre les actions menées par le collectif-résident sur leur périmètre d'action, à participer aux initiatives transversales proposées tant par le collectif que les partenaires dans la limite de leurs moyens et compétences. Ils assureront, aux côtés de la Communauté d'agglomération des intervenants-résidents, la communication autour de la résidence. Ils pourront, selon les dynamiques locales, proposer des contributions volontaires en nature. La ville d'Annay met à disposition des intervenants retenus un logement pour la durée de la résidence.

4. Calendrier et durée de la résidence :

La résidence se déroulera sur une durée de **17,5 semaines équivalant à 87,5 jours entre mars et décembre 2026**. Les candidats détermineront dans leur réponse des pistes de travail ainsi qu'une proposition de calendrier d'intervention sur le territoire. Les temps de présence et d'intervention pourront être différenciés entre le ou les artistes/collectif/compagnie intervenants. Il n'est pas exclu d'imaginer des temps d'intervention certains week-ends (samedi et/ou dimanche) selon les dynamiques locales.

La proposition doit nécessairement intégrer les phases suivantes :

- **Une semaine de découverte/rencontres/ prise de contact avec le projet et les acteurs (5 jours à répartir en mars 2026) qui se traduira par :**
 - **Un temps de médiation sur les patrimoines, les enjeux patrimoine mondial et l'évolution du territoire** à destination des artistes retenus et des partenaires intéressés (1 jour minimum)
 - Des temps de **découverte du site et du projet** afin de se familiariser avec le périmètre d'action et affiner la compréhension du cahier des charges
 - **Des rencontres avec les partenaires, les équipes de professionnels et de recherche, et acteurs du champ socio-culturel** en lien avec les habitants, tous invités à appréhender la recherche et la démarche artistique du ou des artistes ou collectif retenus. Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif, et peuvent déjà, être prétexte à expérimentation artistique.

Les partenaires et équipes rencontrées seront invités à présenter, lors de ces temps de rencontre, leur propre contexte d'exercice, leurs démarches et projets en résonance avec la résidence pour favoriser l'émergence de dynamiques d'action pendant le temps de présence du ou des artistes/collectif intervenant sur le territoire.

- **Déploiement de la résidence**

Au cours de cette phase de résidence **longue d'une durée de 87,5 jours, déployés de manière discontinue**, les artistes en lien avec les partenaires, les acteurs préalablement rencontrés et les divers intervenants mobilisés autour de la thématique (chercheurs en sciences humaines, professionnels du patrimoine et du paysage, etc.) se retrouvent afin d'élaborer la dynamique d'action culturelle, de médiation et les productions avec les publics. Les actions et productions résultant de ces rencontres pourront être participatives, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, annoncées.

Il convient de noter que la période ciblée est rythmée par de nombreux événements locaux et nationaux mobilisant les partenaires et acteurs : été culturel, journées européennes du patrimoine, journées nationales de l'architecture.

5. Conditions financières :

L'allocation de résidence pour un artiste/collectif est fixée à 12 000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant correspond au coût

total employeur (salaires et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés.

L'allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

Les rencontres avec les partenaires, équipes de professionnels et acteurs du territoire, etc. susceptibles de déboucher sur :

- des propositions d'actions de médiation démultipliée
- des créations conjointes de « gestes artistiques » et recherches communes,
- L'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations ;

La diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires.

Il est par ailleurs précisé que **le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.**

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet. Cela représente au maximum 30 % de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits déclarables à l'URSSAF. Il s'agit essentiellement de sa composante diffusion, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur au sein de chacune de ces associations d'artistes. Cette composante diffusion est estimée à 30 % maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30 % maximum du montant du coût total employeur.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste, dans les lieux dédiés ou non, seront étudiées et également contractualisées avec la Communauté d'agglomération. Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs d'engagements ni d'accords directs avec des équipes et des équipements du territoire (notamment culturels) du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure. Dans le cas où un partenaire souhaiterait programmer une forme de diffusion lourde, un contrat de cession d'exploitation d'un spectacle proposé par l'artiste sera signé entre l'artiste et le partenaire.

Ce sont les contributions respectives de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France qui permettent cette hauteur d'indemnisation. Les partenaires de la résidence pourront, à leur convenance et dans la limite de leurs moyens, contribuer financièrement à des actions spécifiques.

Une convention cadre de résidence-mission spécifiant les engagements des parties est signée avant le début de la résidence-mission.

Les frais de déplacement de l'artiste ou du collectif sur le territoire d'action sont compris dans le salaire (sur la base d'un forfait). Les frais de déplacement du lieu de domicile de l'artiste ou du collectif au territoire de résidence sont pris en charge par la Communauté d'agglomération

dans la limite de trois voyages aller-retour (sur la base du tarif SNCF seconde classe pour la France métropolitaine). Tout trajet supplémentaire domicile-territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge de l'artiste ou collectif. Les frais relatifs à l'hébergement de l'artiste ou collectif en résidence sont pris en charge par la Ville d'Annay-sous-Lens : un logement dans la ville est mis à disposition.

6. Faire acte de candidature :

Les artistes, compagnies, collectifs intéressés par cet appel à candidature sont invités :

- à prendre connaissance, le plus attentivement possible, du paragraphe intitulé « Principe de la résidence » et du document intitulé « qu'est-ce qu'une résidence-mission ? »

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale>

Ce texte fait office de cahier des charges et se veut à ce titre précis et descriptif ;

- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le paragraphe 3.1 du présent appel, intitulé « Territoire d'action ».

Ceci, afin de pouvoir faire acte de candidatures en parfaite connaissance de cause.

Si ces conditions sont remplies, l'acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement et sous format pdf à l'adresse suivante :

paysdartetdhistoire@agglo-lenslievin.fr

(Objet du mail : résidence « renouveau du camus haut #2 » / suivi du nom de l'artiste, du collectif)

La date limite d'envoi est fixée **au dimanche 19 octobre 2025** inclus dernier délai.

Le dossier de candidature comprendra :

- une lettre de motivation :
 - > faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission ;
 - > montrant en quoi la démarche de l'artiste ou du collectif répond au projet ;
 - > suggérant des éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat en vue de la réalisation d'interventions participatives, de gestes artistiques en lien avec la problématique « paysages invisibles » ;

> proposant un fil conducteur permettant de créer du lien et du sens entre les différents partenaires et différentes interventions développées sur le(s) périmètre(s) de la résidence ;

- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de sa démarche ;
- Une liste des oeuvres / productions disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence (à préciser le cas échéant). Cette liste peut être utilement accompagnée d'une autre présentant les différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.
- Le numéro SIRET si l'artiste en dispose, ou les coordonnées de l'organisme de diffusion, opérateur économique qu'il choisira, la mention du statut de l'artiste.

Dans le cas où les candidats souhaiteraient enrichir cet envoi d'un support numérique ou d'un dossier papier pour présenter des œuvres ou des documents audiovisuels complémentaires, ils devront le préciser dans l'envoi électronique et adresser leurs pièces par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

A l'attention de Madame Margaux DUTEIL, pôle Pays d'art et d'histoire
21, rue Marcel Sembat
62 300 LENS

Il est à signaler que suite à cet envoi, les supports physiques ne pourront pas être retournés, sauf dans le cas d'une demande expressément formulée par l'expéditeur.

Les candidatures reçues seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires de la résidence. A l'issue du processus de pré-sélection, une audition des candidats présélectionnés, en direct ou à distance, peut être envisagée.

Ce comité de sélection appréciera :

Le CV des candidats ; la qualité artistique et sa résonance avec les atouts du territoire est le critère le plus important.

Une attention particulière est accordée à l'importance des processus de travail, de recherche et de création.

L'expérience de médiation et la capacité à aller chercher des publics non-captifs.

La faisabilité technique.

Le comité de sélection sera alors en mesure d'annoncer les noms des artistes-résidents retenus fin 2025.

7. Contacts :

Pôle Pays d'art et d'histoire de Lens-Liévin – Communauté d'agglomération de Lens-Liévin

paysdartetdhistoire@agglo-lenslievin.fr

Margaux DUTEIL – Chef de projet Pays d'art et d'histoire
mduteil@agglo-lenslievin.fr | 03 91 84 22 92 / 06 73 50 74 46

8. Annexes :

- Annexe 1 : Données cartographiques et photographies
- Annexe 2 : Présentation et liste des éléments patrimoniaux, bâtis, naturels et néo-naturels environnants
- Annexe 3 : Ressources
- Annexe 4 : Quelques mots sur la première phase de résidence

Annexe 1 : Données cartographiques et photographies



Figure 1 : Annay sous Lens et le quartier Leclerc | Géoportail © DGFIP, IGN, Esri France, EPF

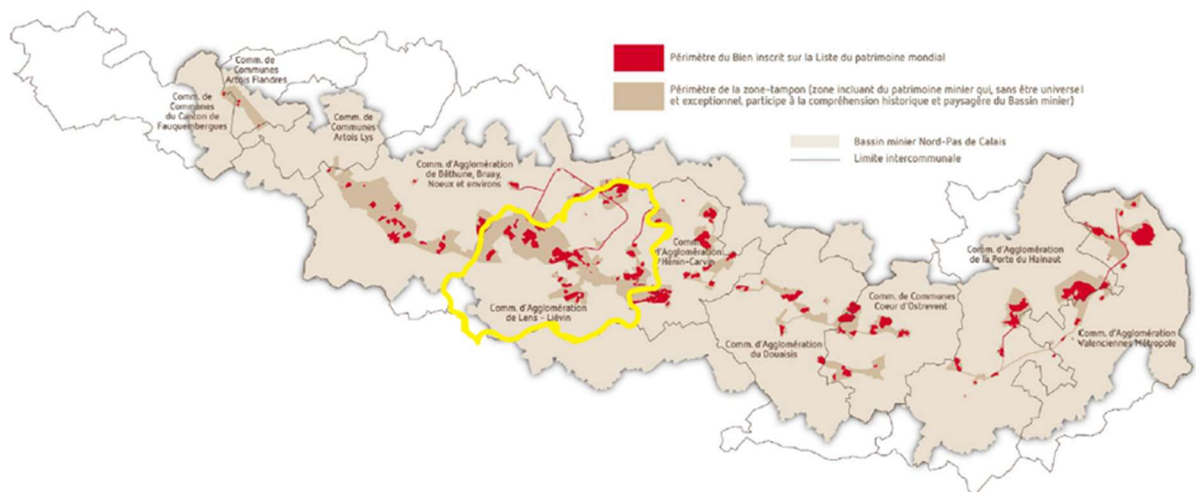


Figure 2 : Périmètre du Bassin minier Nord-Pas-de-Calais inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO | Mission Bassin Minier



Figure 3 : Miniature du Bassin Minier Patrimoine mondial sur la CA de Lens-Liévin | Mission Bassin Minier

Le Camus haut d'Annay correspond à l'élément n°52



Figure 4 : Le Camus haut d'Annay aujourd'hui | © Fernanda Sanchez-Paredes / DRAC Hauts-de-France



Figure 5 : Carte postale moderne montrant l'ensemble de la cité Leclerc d'Annay-sous-Lens après son achèvement | Issue du dossier de recensement du Ministère de la Culture

Annexe 2 : Présentation et liste des éléments patrimoniaux, bâtis, naturels et néo-naturels environnants

Le camus:

La cité de camus hauts d'Annay-sous-Lens fut construite par le Groupe d'Hénin-Liétard en 1958. De manière à accélérer le processus de construction, les Houillères adoptent le procédé « Camus », utilisant des panneaux de béton préfabriqués en usine et assemblés sur le chantier à l'aide de grues. Les camus hauts sortaient de terre en quatorze jours. Ce camus haut se compose de deux niveaux : au premier étage se trouvent le salon et la cuisine tandis que le second étage accueille deux chambres. Ce camus haut est conservé à titre de témoignage historique de l'avant-gardisme dont a pu faire preuve le Bassin minier en termes d'habitat ouvrier.

N° élément : 52

Texte de présentation issu de l'index des éléments du Bien | Mission Bassin Minier

La ville d'Annay :

Présentation et histoire de la ville : <https://www.annaysouslens.fr/la-mairie/annay-sous-lens/>

Eléments patrimoniaux, bâtis, naturels et néo-naturels environnants :

Cavalier minier reliant le terriil 98 (Estevelles) et le terriil 93 (Harnes)

Terril de Harnes

Groupe scolaire Péri Curie (construit à la même époque)

Marais d'Annay

Canal de la Deûle

Château d'eau

Annexe 3 : Ressources

- Texte de présentation du Camus et du cavalier d'Annay-sous-Lens, Index des éléments du bien Bassin minier Nord-Pas-de-Calais inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco, p77 : https://cdn.s-pass.org/SPASSDATA/attachments/2021_10/26/40978-porter--connaissance-interactif.pdf

- Dossier d'inscription du Bien Bassin minier du nord-Pas-de-Calais au Patrimoine mondial de l'UNESCO

- Exposition "Vivre en Camus" (réalisée à l'occasion d'un projet étudiant en collaboration avec le pôle *Pays d'art et d'histoire* en 2013) accompagnée d'un livret d'exposition.

Les thématiques présentées dans l'exposition : une cité à Annay ?, le procédé camus, l'arrivée, se sentir chez soi, l'importance des jardins, les relations de voisinage, les lieux de rencontre, l'enfance à camus, et aujourd'hui ?

- Film "Les derniers camusards" – env. 20min de témoignages d'habitants (2013, réalisé avant la démolition de la cité dans le cadre de l'exposition "Vivre en Camus")

- Travail mené par les étudiants de l'ENSAPL au sujet (Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille) dans le cadre de la chaire partenariale "Acclimater les territoires post miniers" en 2020 : "Camus haut d'Annay-sous-Lens, renaissance / un tiers-lieu pour la ville et le territoire", tomes 1 et 2

- En concertation avec les partenaires et notamment la maîtrise d'oeuvre, les vues de synthèse, plans et coupes du projet de rénovation

Annexe 4 : Quelques mots sur la première phase de résidence

Les artistes : Lola Monset (autrice), Valentin Heinrich (sociologue)

Texte de présentation paru dans le programme « Rendez-vous patrimoine et architecture, Lens-Liévin aggro » juillet-septembre 2025 :

« Après tant d'années d'abandon, le Camus haut d'Annay fait enfin l'objet d'un projet de rénovation. Tant de souvenirs et d'histoires à raconter, de moments de convivialité et de liens à recréer entre les habitants dans un nouveau quartier... Lola Monset, autrice, et Valentin Heinrich, sociologue, tout droit venus du sud, relèvent le défi et mettent leur créativité au service du quartier : de tournois de pétanque en lotos, de collecte de souvenirs en ateliers d'écriture, ils savent allier convivialité, simplicité, imagination et création collective ! Venez les rencontrer et suivez leur actualité. »

Leur approche : Lola Monset et Valentin Heinrich s'appuient sur des temps de convivialité (tournois de pétanque, lotos, banquets, etc.) pour recréer des liens, des histoires entre habitants, voisins et résidents des pensions de famille. Ils en profitent également pour collecter des souvenirs, susciter l'écriture et le témoignage, utiliser les outils de l'enquête, etc. pour dessiner la vie rêvée du Camus demain.

